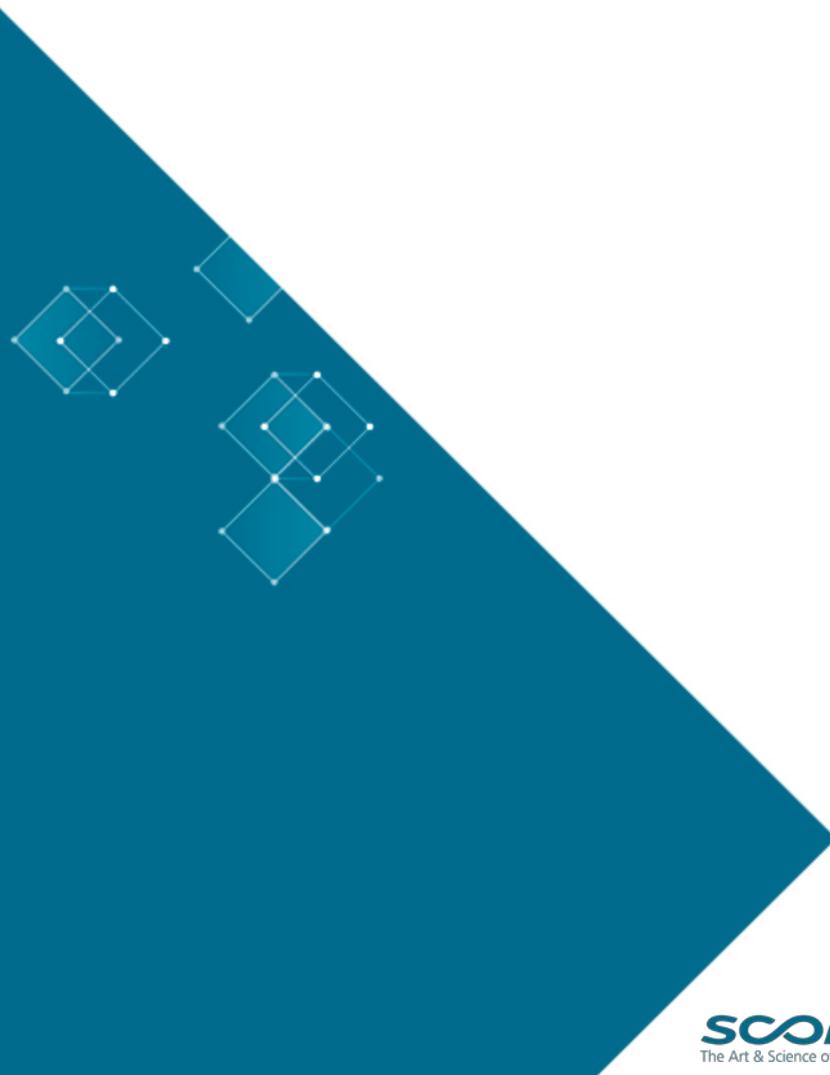


Politique climat

SCOR
2017

Sommaire

CADRE, PRINCIPES ET CHAMP D'APPLICATION	3
TROIS NIVEAUX D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
1 Évaluer et répondre aux risques et opportunités du changement climatique.....	4
1.1 Comprendre les risques climatiques.....	4
1.2 Répondre au changement climatique : adaptation et atténuation	5
2 Limiter l'empreinte environnementale directe.....	6
2.1 Une meilleure sensibilisation des collaborateurs du Groupe.....	6
2.2 Tendre vers une réduction des émissions de CO ₂	6
2.3 Vers la neutralité carbone à travers le soutien de projets forestiers.....	7
3 Réduire l'impact indirect sur l'environnement	8
3.1 Evaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement	8
3.2 Désengagement des secteurs les plus dommageables au développement durable	8
NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : INFORMATIONS ET GOUVERNANCE....	9
1 Création d'un comité interne transversal sur la RSE.....	9
2 Suivi et rapports environnementaux	9
3 Surveillance des questions climatiques.....	9





Cadre, principes et champ d'application

En tant que réassureur, SCOR estime que le **changement climatique** constitue une **menace majeure de long terme** dans la mesure où il accroît la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, aggrave certaines catastrophes naturelles telles que les épisodes de sécheresse, les inondations ou les cyclones dévastateurs et, en conséquence, augmente l'ampleur des dommages. Les risques associés au changement climatique sont mondiaux et systémiques par nature : ils peuvent notamment porter sur l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire, la biodiversité, la santé publique et induire des migrations forcées, des tensions sociales et des crises politiques.

SCOR tient d'autant plus compte de cet univers de risques que sa mission centrale consiste à protéger les personnes et les biens contre les catastrophes et à préserver un environnement durable, en particulier dans le contexte du changement climatique planétaire.

Pour le Groupe SCOR, la (ré)assurance constitue, lorsqu'elle est associée à un cadre législatif et réglementaire robuste en matière de responsabilité, un vecteur particulièrement efficace d'encouragement à la durabilité. C'est pourquoi **le développement durable** fait partie des cinq **valeurs fondamentales** de SCOR. Cette conviction se reflète dans le **Code de conduite** du Groupe et transparait également dans les nombreux **engagements** et initiatives pour l'environnement **à l'échelle mondiale** auxquels SCOR participe depuis de nombreuses années.

Signataire dès la première heure du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes pour l'assurance responsable de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI), SCOR reconnaît la pertinence, pour son activité, des Objectifs du Développement Durable (ODD) fixés en 2015 par l'Agenda 2030 de l'ONU. Le Groupe soutient également différentes initiatives sectorielles ou multisectorielles en lien avec le climat, telles que l'Engagement des entreprises françaises pour la lutte contre le réchauffement climatique signé dans le sillage de l'Accord de Paris, la déclaration de l'Association de Genève sur la résilience et l'adaptation aux effets du changement climatique, mais aussi, plus récemment, le Manifeste pour décarboner l'Europe ou la Lettre des investisseurs mondiaux invitant les gouvernements des pays du G20 à soutenir et mettre en œuvre les engagements de l'Accord de Paris.

La politique climat de SCOR reflète cet engagement de longue date et continu en faveur de la résilience climatique. Elle entend offrir un **cadre dynamique** pour mieux gérer l'empreinte environnementale directe du Groupe ainsi qu'une **stratégie active**, fondée sur l'expérience du Groupe, pour faire face aux nombreux risques et opportunités que le changement climatique pose à l'industrie de l'assurance et de la réassurance.

Cette politique s'applique aux sociétés de SCOR dans les différents pays où le Groupe exerce ses activités.





Trois niveaux d'action pour lutter contre le changement climatique

SCOR s'engage à prendre ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

SCOR distingue trois niveaux d'action pour lutter contre la manière dont le changement climatique affecte – ou pourrait affecter – ses activités :

- une évaluation et une réponse aux risques et opportunités posés par le changement climatique ;
- une limitation de l'empreinte carbone liée aux opérations du Groupe ;
- une amélioration de la gestion des impacts environnementaux causés par les activités de (ré)assurance et d'investissement.

1 Évaluer et répondre aux risques et opportunités du changement climatique

Si les évolutions entraînées par le changement climatique s'accompagnent de risques physiques et financiers majeurs pour le secteur de la (ré)assurance, elles sont également sources d'opportunités commerciales.

La multiplication des événements climatiques extrêmes et la nécessaire transition vers une économie bas-carbone encouragent le développement de **solutions** d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique, avec des conséquences aussi bien pour les activités de souscription que d'investissement de SCOR.

1.1 Comprendre les risques climatiques

SCOR privilégie deux méthodes pour mieux comprendre les risques climatiques. Tout d'abord, le Groupe développe et améliore en permanence ses propres outils de **modélisation**, en ce qui concerne notamment les catastrophes naturelles et les prévisions météorologiques. Ensuite, le Groupe promeut une politique de **partenariat et de soutien à la recherche scientifique** sur la modélisation des risques de catastrophes, ce qui constitue un élément fondamental et de longue date de sa

politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Dans le cadre de cette politique, SCOR soutient et collabore avec des établissements universitaires de haut niveau ainsi qu'avec des instituts de recherche comme OASIS, une plateforme « open source » de modélisation des événements climatiques. **La Fondation d'Entreprise SCOR pour la Science** organise également, en partenariat avec l'Association de Genève, des séminaires scientifiques internationaux sur la **modélisation des risques climatiques** et la question de leur assurabilité.

Cet **engagement institutionnel** en faveur de l'adaptation au changement climatique bénéficie d'un soutien au plus haut niveau du Groupe. Le Président-Directeur Général de SCOR copréside le groupe de travail « Événements extrêmes et risques climatiques » de l'Association de Genève et siège au comité de pilotage du Forum de l'Assurance pour le Développement, une institution consacrée à l'amélioration de la résilience et à la correction des déficits de protection assurantielle des populations vulnérables aux effets du changement climatique des pays en développement.

À travers sa **fonction de tarification du risque**, la (ré)assurance contribue à accroître la **résilience** des infrastructures et des autres



actifs physiques, mais aussi de la société dans son ensemble. En tant que réassureur, SCOR **intègre les risques climatiques à ses modèles de tarification actuarielle**. En signalant une augmentation des risques à travers une tarification plus élevée, SCOR insiste sur la nécessité de prendre des mesures de prévention et de protection des biens et des personnes. En décourageant la construction dans des zones écologiquement sensibles, le Groupe promeut des pratiques plus sûres, et donc un environnement plus résilient.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, le Groupe procède à une **analyse régulière des risques climatiques susceptibles d'affecter son portefeuille d'investissements**.

SCOR passe en revue les risques physiques « aigus » susceptibles d'affecter son portefeuille de dettes immobilières, de dettes infrastructures et de placements immobiliers directs. On entend par risques physiques aigus les risques liés à des événements tels que des catastrophes naturelles, qui impliquent des phénomènes météorologiques extrêmes comme des cyclones, des ouragans ou des inondations. Les risques physiques aigus du portefeuille sont analysés au moyen du **modèle interne de simulation des catastrophes naturelles de SCOR**, qui s'appuie sur des scénarios validés par les équipes de modélisation du Groupe et permet d'estimer les pertes potentielles associées à ces catastrophes.

1.2 Répondre au changement climatique : adaptation et atténuation

SCOR s'engage en faveur de l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique à travers ses deux activités principales que sont l'assurance et la gestion d'actifs. Le Groupe élabore des **outils innovants de (ré)assurance** pour aider ses clients à faire face aux effets des manifestations climatiques extrêmes. En tant qu'investisseur de premier plan, il privilégie de plus en plus les investissements dans des **actifs bas-carbone** qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

La réassurance agricole est un domaine dans lequel SCOR propose des solutions **d'adaptation** efficaces, telles que la micro-assurance, les dispositifs d'assurance des récoltes par satellite ou d'assurance indicelle (indices météorologiques ou indices de rendement par zones...), en particulier pour les populations vulnérables et à faible revenu d'Asie et d'Afrique.

SCOR recourt également à des produits financiers, tels que la titrisation de risques assurantiels (obligations catastrophes), qui offrent une protection contre les désastres naturels et contribuent à financer la reconstruction après de tels événements.

Dans le même temps, le Groupe participe à **l'atténuation** du changement climatique en apportant son soutien à la **transition énergétique**, tant à travers l'assurance que la gestion d'actifs.

Tandis que SCOR élabore des **couvertures d'assurance** pour la production d'énergies renouvelables (comme les énergies solaires), le Groupe **investit** également à grande échelle dans des projets **d'énergies renouvelables** et dans la construction de bâtiments de haute qualité environnementale. La majeure partie du portefeuille immobilier de SCOR (immeubles en usage propre compris) répond d'ores et déjà aux normes de performance énergétique (« bas carbone »).



Projet Veja Mate – Énergie éolienne en mer – Allemagne



2 Limiter l’empreinte environnementale directe

Bien que la réassurance ne soit pas une activité industrielle à l’origine de dommages écologiques importants, SCOR s’efforce de limiter les effets directs de son activité sur l’environnement, principalement liés au fonctionnement de ses bureaux et aux déplacements aériens de ses collaborateurs.

Après avoir été particulièrement attentif à la surveillance et la **réduction** de ses propres émissions de gaz à effet de serre, SCOR a récemment décidé de s’engager en outre vers la neutralité carbone, en **compensant** une partie de ses émissions impossibles à éviter.

2.1 Une meilleure sensibilisation des collaborateurs du Groupe

SCOR estime que chacun a un rôle à jouer dans la protection de l’environnement. Le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs des mesures qu’il prend dans ce sens, et il a récemment décidé de s’engager davantage en lançant une **campagne de sensibilisation** à leur destination (envoi régulier de courriels, réseau social d’entreprise, manifestations spécifiques, etc.) pour leur faire prendre conscience de leur propre empreinte carbone et promouvoir des **comportements écologiques** en matière de déplacements aériens, d’usage des automobiles, de consommation d’énergie, de consommables et d’utilisation des systèmes d’information.

2.2 Tendre vers une réduction des émissions de CO₂

Pour agir sur l’empreinte environnementale de ses activités, SCOR a prévu des mesures d’atténuation dans les domaines énoncés ci-dessous.

80% des émissions du Groupe sont causées par **les déplacements professionnels**, dont la majorité est effectuée par voie aérienne. SCOR a mis en place un réseau très dense d’équipements de visioconférence à l’échelle de tout le Groupe afin de limiter les émissions de CO₂ liées à ses déplacements aériens.

Concernant les émissions produites par les véhicules mis à disposition de ses salariés, SCOR proposera à partir de 2018 des solutions de substitution aux voitures de fonction, mais aussi une flotte de véhicules plus écologiques.

Les bureaux : comme SCOR l’avait annoncé en novembre 2015 – et réaffirmé en décembre 2017 – à l’occasion du Manifeste pour le climat des entreprises françaises, le Groupe s’est fixé comme objectif de **diminuer l’intensité carbone de ses implantations de 15 % par salarié à l’horizon 2020** (émissions directes et indirectes).

Alors que **cet objectif était déjà dépassé** fin 2016, puisque l’intensité carbone des bureaux avait baissé de 17 % par salarié, SCOR s’engage à poursuivre et à accroître ses efforts de réduction dans ses implantations par les moyens suivants :

Contrôle des émissions de gaz à effet de serre : depuis 2009, SCOR contrôle ses émissions de gaz à effet de serre (au premier rang desquels le dioxyde de carbone) en se concentrant sur les sources les plus importantes, telles que les achats d’énergie, la consommation d’énergies fossiles associée aux déplacements professionnels de salariés et la consommation de papier (quoique cette dernière ne produise que des volumes d’émissions minimes). Ce processus de contrôle est optimisé en permanence.

Certification environnementale des bureaux : pour l’exercice de ses activités, SCOR occupe dans une trentaine de pays des bureaux de différentes tailles, dont il est locataire ou propriétaire. Le Groupe tient toujours compte des considérations d’efficacité énergétique et des normes écoresponsables dans la conception et dans la construction/rénovation de ses bureaux, mais aussi dans la gestion des sites en utilisant, lorsque c’est possible, des systèmes de gestion environnementale.

Grâce à l’important effort de certification déployé à l’échelle mondiale, la qualité environnementale du portefeuille immobilier du Groupe destiné à son propre usage s’est



considérablement améliorée depuis 2009. Début 2017, plus de 50 % des salariés de SCOR travaillaient ainsi dans des bureaux « verts », c'est-à-dire dotés d'un système de gestion environnementale certifié. A Paris, Londres, Cologne, Zurich ou Singapour, les bureaux occupés par le personnel ont tous reçu un label de performance énergétique ou une certification environnementale (HQE, BREEAM pour la construction/le fonctionnement, EMAS, ISO 14001, etc.) et SCOR entend poursuivre cette démarche.



Le mur végétalisé du site de Cologne

Diminution de la consommation d'énergie et part croissante des énergies renouvelables :

dans le cadre de sa démarche « bas carbone », SCOR œuvre à la diminution de sa consommation d'énergie et à l'augmentation de la proportion des sources d'énergie renouvelables. Depuis que le siège social de Paris est passé à un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable en 2016, l'électricité « propre » représente presque la moitié de la consommation totale du Groupe (contre 30 % en 2015), une tendance que SCOR veut encore affirmer à l'avenir.

Recyclage du papier et des déchets : SCOR a mis en place des systèmes de réduction et de recyclage des déchets sur ses principaux sites. Les déchets, en particulier les plus toxiques (électronique, batteries, cartouches d'encre, toners, etc.) font l'objet d'une surveillance toute particulière. Le recyclage du papier constitue

une habitude bien ancrée dans la plupart des bureaux du Groupe, et continue de se généraliser.

2.3 Vers la neutralité carbone à travers le soutien de projets forestiers

Malgré ces efforts constants et l'amélioration réelle de l'empreinte environnementale liée à la gestion des processus opérationnels, les émissions causées par les déplacements aériens représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre de SCOR. Du fait de la présence mondiale du Groupe, elles sont difficiles à réduire.

C'est pourquoi SCOR a décidé de lancer un **programme d'avenir** pour compenser les émissions restantes. Bien qu'essentielle, la neutralité carbone ne constitue pas l'unique objectif de ce programme, axé sur la **préservation des forêts et les projets de reboisement**.

Pour SCOR, les forêts sont directement associées à la priorité de son activité, à savoir, contribuer à la **résilience des personnes et des biens**. Le Groupe estime que les forêts ont un rôle essentiel à jouer non seulement en tant que « puits de carbone » (en captant les émissions de CO₂) mais aussi en renforçant la résilience des écosystèmes et des populations.

En rétablissant des terres dégradées, les forêts peuvent notamment empêcher ou freiner les effets dévastateurs des catastrophes naturelles telles que les inondations, les tempêtes, la sécheresse ou la hausse du niveau des mers. En outre, une gestion responsable des ressources forestières et des projets de développement durable du segment agroforestier peut améliorer la vie des populations locales (acquisition de compétences, réduction de la pauvreté...).

Dans le cadre de cette stratégie, le Groupe compense ses émissions de CO₂ en achetant des **crédits carbone** auprès de certains projets forestiers certifiés.



3 Réduire l'impact indirect sur l'environnement

SCOR cherche à réduire l'impact indirect de ses activités sur l'environnement en intégrant des considérations écologiques à l'exercice de son activité lorsque c'est pertinent.

3.1 Evaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement

Conformément à son engagement actif en faveur de la transition vers l'économie de « l'après-carbone », le Groupe a entrepris un examen approfondi de l'impact environnemental de son activité de gestion d'actifs.

En vue de réfléchir à la manière d'intégrer encore davantage ses objectifs de réduction du CO₂ dans ses décisions de placement, le Groupe a procédé à une première évaluation de l'empreinte carbone de son portefeuille d'actifs et a conduit une analyse de l'alignement de son portefeuille sur un scénario 2°C (celui-ci correspond à l'engagement de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement planétaire à 2°C d'ici à 2100).

3.2 Désengagement des secteurs les plus dommageables au développement durable

Sachant que certains secteurs ou domaines d'activité sont plus néfastes à l'environnement que d'autres, SCOR s'attelle à mettre au point des mesures et procédures qui permettent de tenir compte de ces risques.

Conscient que les émissions importantes de CO₂ des **activités fortement liées au charbon thermique** contribuent au réchauffement climatique, le Groupe a décidé de se désengager de ce secteur, de manière ciblée, tant à travers ses opérations de souscription que de gestion d'actifs.

SCOR a ainsi décidé de **céder** les titres des entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires à partir du charbon thermique et s'engage à ne plus investir dans de telles

sociétés à l'avenir. Cette décision s'applique à tous les types d'actifs du portefeuille de placements de SCOR, notamment les obligations, les actions, les prêts (y compris les prêts infrastructures), l'immobilier et autres investissements.

En matière de **souscription**, le Groupe s'engage à deux niveaux :

- ne pas proposer d'assurance ou de réassurance facultative qui encouragerait spécifiquement l'exploitation de nouvelles mines de charbon thermique ou de mines et d'usines d'exploitation de lignite ; et
- mettre en place une grille de notation dynamique pour aider les souscripteurs d'assurance et de réassurance facultative à évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les secteurs fortement liés au charbon. Cette grille, qui combine des paramètres internes et externes, est intégrée aux systèmes de souscription et de suivi de SCOR.

Cet engagement à diminuer les risques et menaces les plus sérieux pour un environnement propre et sain se reflète également dans la décision du Groupe de céder la totalité de ses participations dans **l'industrie du tabac**. SCOR fait ainsi partie des assureurs à l'origine de la Déclaration des investisseurs internationaux sur le tabac, signée par plus de 50 investisseurs représentant 3 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, qui demande un durcissement de la réglementation du tabac. Cette déclaration, publiée lors de la Journée mondiale sans tabac, visait à souligner les effets délétères de la consommation de tabac pour le développement durable.



Notre politique environnementale : informations et gouvernance

L'importance considérable que le Groupe accorde à la compréhension et à la gestion du risque climatique transparaît dans sa structure de gouvernement d'entreprise consacrée aux questions environnementales.

1 Création d'un comité interne transversal sur la RSE

Le Groupe a décidé de mettre en place un **Comité sur la responsabilité sociale d'entreprise pour l'ensemble de ses lignes métier**, dont la mission consiste notamment à veiller à un traitement approprié des effets des risques climatiques sur son activité, mais aussi des impacts environnementaux directs et indirects liés aux opérations.

2 Suivi et rapports environnementaux

SCOR pense qu'une information de grande qualité sur sa performance environnementale est indispensable à des décisions de gestion avisées. Des paramètres environnementaux font l'objet d'un suivi régulier pour assurer l'amélioration constante des systèmes et processus de gestion environnementale à l'échelle de tout le Groupe. Ce **suivi** est soumis au contrôle annuel d'un auditeur externe, dont les résultats sont **communiqués** aux instances dirigeantes de SCOR et publiés en toute **transparence** dans des documents

accessibles à toutes les parties prenantes : le rapport annuel d'activité, le document de référence, le rapport ESG sur les investissements, les pages du site internet consacrées à la responsabilité sociale d'entreprise et les rapports aux organisations internationales (Pacte Mondial, principes pour l'assurance responsable de l'UNEP-FI). Le Groupe fait également connaître ses performances environnementales par le biais d'organismes spécialisés dans la publication d'informations sur le changement climatique, comme le CDP.

3 Surveillance des questions climatiques

Les questions environnementales sont représentées **aux plus hauts niveaux** du Groupe :

- au Comité exécutif, par le biais du Group Chief Operating Officer, ordonnateur et responsable ultime qui veille à la mise en œuvre de notre politique climatique ;
- au **Conseil d'administration**, qui supervise ces questions par le biais d'un **Comité RSE** spécifique, chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la stratégie environnementale de SCOR, de s'assurer que les programmes du Groupe sont bien compatibles avec son développement à long terme et de contrôler les résultats obtenus.

SCOR publie cette politique climat sur son site internet afin de permettre à tous d'y accéder et de la consulter aisément.

